Examen professionnel pour l'accès au corps des ingénieurs du génie sanitaire – session 2017

Rapport du jury

L'examen professionnel pour l'accès au corps des ingénieurs du génie sanitaire est ouvert, conformément à l'article 4 du décret n° 90-973 du 30 octobre 1990 portant statut particulier du corps des ingénieurs du génie sanitaire, aux ingénieurs d'études sanitaires justifiant au 1er janvier de l'année de l'examen de douze années de services publics, dont quatre années de services effectifs en cette qualité.

Pour la session 2017, 19 candidats se sont inscrits à cet examen professionnel. Un candidat s'étant désisté, 10 candidats ont été entendus par le jury le 24 avril et 8 candidats le 25 avril 2017.

Aux termes de l'article 1^{er} de l'arrêté du 1er décembre 1997 fixant les modalités d'organisation de l'examen professionnel sur épreuves pour l'accès au corps des ingénieurs du génie sanitaire, l'examen professionnel pour l'accès au corps des ingénieurs du génie sanitaire comporte une épreuve d'entretien portant, à partir d'une note de présentation dactylographiée de cinq pages maximum, remise lors de l'inscription par le candidat, sur la formation initiale et continue, les travaux et études réalisés et la carrière et l'expérience professionnelle de celui-ci ; cet entretien est d'une durée de trente minutes.

1- La composition du jury

Le jury était présidé par Mme Caroline CALLENS, ingénieure générale du génie sanitaire, déléguée départementale du Vaucluse de l'agence régionale de santé Provence Alpes Côte d'Azur.

Il était en outre composé comme suit :

- M. Eric DECHAUX, Ingénieur en chef du génie sanitaire à l'autorité de de sûreté nucléaire ;
- M. Julien EMMANUELLI, Inspecteur général des affaires sociales, représentant le chef de l'inspection générale des affaires sociales ;
- Mme Anne-Marie MORAIS, attachée hors classe d'administration de l'Etat, représentant le directeur des ressources humaines.

2- L'épreuve d'entretien

L'entretien a consisté en une présentation des candidats de 10 minutes sur leur parcours et leur motivation à accéder au corps des ingénieurs du génie sanitaire, puis en un échange de 20 minutes à partir de questions posées par les membres du jury.

Le niveau global des candidats est bon ; très peu de candidats ont présenté un niveau insuffisant. Les notes se sont étalées de 7 à 19/20, avec un seuil d'admission de 18/20. La moyenne des notes obtenues est de 14/20, la médiane est de 15,5/20. A l'issue des entretiens, 3 candidats ont été admis.

Le jury a apprécié la grande variété de candidats et de parcours, constituant un vivier riche.

3- Les notes de présentation

En ce qui concerne les notes de présentation, certaines manquent de structuration, d'autres se

présentent plutôt comme des CV améliorés.

L'intérêt de cette note est plutôt de valoriser les compétences des candidats et leur motivation. Ces

notes doivent être structurées et rédigées.

Les candidats ont intérêt à utiliser la possibilité qui leur est offerte de présenter leur note sur 5

pages, plutôt que de rendre des notes trop succinctes.

4- Les conseils aux candidats

Dans les axes d'amélioration des candidats, certaines présentations orales gagneraient à être

conçues différemment de la note écrite, notamment en mettant en exergue les acquis de

l'expérience et les motivations des candidats.

Enfin, certains candidats n'ont pas suffisamment réfléchi au rôle et aux fonctions des ingénieurs du

génie sanitaire et ne se sont pas suffisamment projetés dans les missions susceptibles d'être

exercées.

Paris, le 25 avril 2017

La présidente du jury,

Caroline CALLENS

2